

**COMMUNE DE WEMMEL**  
**Conseil communal Jeudi 22 février 2018**

## Décisions

Application de l'article 252 du décret communal

**Présents :** **Raf De Visscher**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Christine Lemmens**, **Marcel Van Langenhove**, **Bernard Carpriau**, **Monique Van der Straeten**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Christian Andries**, **Didier Noltincx**, **Roger Mertens**, **Jacqueline Moreau**, **Roberto Galluccio**, **Alain Stubbe**, **Thierry Mombeek**, **Koen Weemaes**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Veerle Haemers**, **Eugène Verbist**, **Marc De Groot**, **Alba Morganti**, conseillers ; **Katrien De Taeye**, secrétaire communale ;

**Excusées :** **Jeannine Sarels**, **Michèle Laemont**, conseillères ;

**Absent :** **Bernard Hoebanckx**, conseiller ;

---

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 19h30.

Un point est ajouté en urgence :

- Association interlocale 3W plus : cessation : cet ajout est approuvé à l'unanimité des voix. Ce point est ajouté à l'ordre du jour et sera traité au point 7.

Veerle Haemers intègre la séance.

### SÉANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil communal du 11/01/2018. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
2. Budget 2018 du Service d'incendie. Il en est pris connaissance.
3. Politique de sécurité de l'information. Ce point est approuvé par 18 voix pour et 4 abstentions (Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio et Eugène Verbist).
4. Gestion des ressources informatiques et sécurité. Ce point est approuvé par 17 voix pour et 5 abstentions (Didier Noltincx, Roger Mertens, Roberto Galluccio, Alain Stubbe et Eugène Verbist).
5. Adaptation du règlement de travail. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
6. Adaptation du règlement d'ordre intérieur de la crèche communale. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
7. Association interlocale 3W plus : cessation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.

## **QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX**

### **Eugène Verbist**

Indique que plusieurs villes et communes de Flandre demandent au Gouvernement flamand d'introduire une consigne sur les canettes et les bouteilles en plastique. Plusieurs communes ont adhéré à la Statiegeldalliantie, l'alliance en faveur des emballages consignés. Il s'enquiert de la position de Wemmel à ce sujet.

Le bourgmestre répond que ce point n'a pas encore été abordé au sein du Collège, mais qu'il le sera lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration de l'intercommunale Intradura qui est en charge de la gestion des déchets. Nous attendons donc les décisions d'Intradura.

### **Didier Noltincx**

\* Rappelle que la commune de Wemmel a décidé en 2016 de changer le logo de la commune. Il s'enquiert des coûts des designs sur les documents et les véhicules, et demande combien a coûté le développement du nouveau site Internet. L'échevine Van der Straeten répond qu'un aperçu des coûts sera fourni.

\* S'enquiert de la position de la commune à l'égard du projet NEO.

Le bourgmestre répond que la commune a rendu un avis négatif. Nos objections à l'égard du projet peuvent se résumer comme suit :

- la capacité spatiale est dépassée
- la qualité de l'air va se détériorer
- la pression sur la mobilité ne fera que s'accroître
- le projet ne prévoit pas la création d'écoles supplémentaires
- toutes les activités récréatives proposées sont payantes
- ...

\* Demande quelles mesures sont prévues contre les nuisances causées par le bureau de paris de la place Lt. Graff. Le bourgmestre répond que la police a réalisé dernièrement un contrôle intensif. Un rideau en acier va être installé devant l'entrée du bureau de paris pour que les jeunes ne puissent plus s'y cacher. Deux caméras seront également installées.

### **Steve Goeman**

Exprime également son mécontentement au sujet du projet NEO. Le bourgmestre répond que nous devons attendre le traitement qui sera réservé à l'objection introduite.

### **Koen Weemaes**

\* Explique qu'il a dernièrement été procédé à une évaluation du centre commercial Docks Bruxsel. Il demande si ces arguments ne peuvent pas être utilisés pour notre objection contre le projet NEO. Il demande aussi de contacter les communes voisines pour connaître leurs points de vue. Le bourgmestre répond que cela a déjà été fait. Nous attendons les résultats de l'enquête publique.

\* Demande si les images des caméras sont communiquées au SPF Intérieur. Le bourgmestre répond que seules les caméras ANPR sont connectées au réseau provincial.

### **Monique Froment**

\* Indique qu'il y a de nombreuses familles monoparentales dans notre pays et demande si la commune fait quelque chose de spécial pour ces ménages. Le bourgmestre répond que les enfants défavorisés sont nombreux à Wemmel justement à cause de la présence de ces ménages. Prendre des

initiatives spécifiques pourrait encore accentuer ce phénomène. Il s'agit quoi qu'il en soit d'une tâche du CPAS, et c'est à ce niveau que le problème est examiné et que des initiatives sont prises.

\* Constate que la balayeuse passe parfois dans des rues qui ne sont pas sales. Le bourgmestre répond qu'il est parfois très difficile d'entretenir les rues en raison de la présence des véhicules en stationnement.

La prochaine séance du Conseil communal se tiendra le 22/03/2018.

---

Cette liste contenant une description succincte des décisions est consultable auprès du secrétariat communal, à la maison communale, Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture et ce jusqu'au 23/03/2018.

Wemmel, le 28/2/2018

Par ordonnance :  
La secrétaire communale  
KATRIEN DE TAEYE

Le président  
RAF DE VISSCHER

